



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE
N°DG-2022-116

DEPARTEMENT Seine-et-Marne
CANTON Champs-sur-Marne
COMMUNE Champs-sur-Marne

Service Juridique et
de la Commande Publique
Réf. : DG/VV/G

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU MAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION D'ARRONDISSEMENT DE TORCY POUR LA SECURITE ET L'ACCESSIBILITE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

Le Maire de Champs-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-25,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le Décret n°95-260 du 08 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, modifié, notamment les articles 23 à 27,

VU les élections du Maire et des Adjoints lors du Conseil Municipal d'installation du 04 juillet 2020, suite aux élections municipales du 28 juin 2020,

VU la Délibération n°01 du Conseil Municipal du 26 septembre 2022 retirant à Monsieur Mourad HAMMOUDI ses fonctions d'Adjoint au Maire,

VU la Délibération n°02 du Conseil Municipal du 26 septembre 2022 élisant Monsieur Guillaume CLIN Cinquième Adjoint au Maire,

VU l'Arrêté du Maire n°DG-2020-095 du 13 août 2020 portant désignation des représentants du Maire au sein de la Commission de l'arrondissement de Torcy pour la Sécurité et l'Accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.),

CONSIDERANT qu'outre la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité instituée dans chaque département, le Préfet de Seine-et-Marne a créé une Commission d'arrondissement de Torcy commune pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique et l'Accessibilité aux personnes handicapées dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.),

CONSIDERANT que le Maire est membre de droit de la Commission d'arrondissement pour la Sécurité et l'Accessibilité,

CONSIDERANT que le Maire peut désigner un ou plusieurs Adjoints pour le suppléer,

CONSIDERANT que suite au retrait de M. HAMMOUDI et à l'élection de M. CLIN aux fonctions d'Adjoint au Maire, il convient de modifier les représentants du Maire, au sein de cette Commission de l'arrondissement de Torcy pour la Sécurité et l'Accessibilité dans les E.R.P.,

ARRETE

ARTICLE 1 : Est modifiée la liste des représentants du Maire au sein de la Commission de l'arrondissement de Torcy pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique et l'Accessibilité aux personnes handicapées dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.), qui est composée des 10 Maires-Adjoints, pour être mise à jour ainsi qu'il suit :

Monsieur GUILLAUME Daniel
Madame LEGROS-WATERSHOOT Corinne

Monsieur BOUGLOUAN Michel
Madame KAZARIAN Lucie
Monsieur CLIN Guillaume
Madame HURTADO Michèle
Monsieur BOUSSIR Mohammed
Madame BRET-MEHINTO Florence
Monsieur PARIGOT Cyrille
Madame SOUBIE-LLADO Marie ;

ARTICLE 2 : Cette désignation est valable pour le reste de la durée du mandat municipal ;

ARTICLE 3 : Ainsi, délégation de signature est donnée à l'Adjoint représentant le Maire, pour la séance de la Commission d'arrondissement de Torcy pour la Sécurité et l'Accessibilité concernée ;

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent Arrêté qui sera publié et inscrit au Registre des Arrêtés du Maire, et dont l'ampliation sera transmise aux :

- Préfet de Seine-et-Marne,
 - Sous-Préfet de Torcy, qui préside cette Commission d'arrondissement pour la Sécurité et l'Accessibilité dans les E.R.P.,
- Et notifié à l'intéressé.

Fait à Champs-sur-Marne, le 05 octobre 2022

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Arrêtés, a été transmis au représentant
de l'Etat le 06 OCT 2022
et publié le 06 OCT 2022
qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.



Le Maire,

Maud TALLET



Le Maire,

Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.